

Bilan de l'emploi en 2025

En 2025, l'emploi salarié déclaré à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) progresse de 2,5 % par rapport à 2024, pour atteindre 75 755 emplois en moyenne annuelle. Cette hausse est principalement portée par le secteur tertiaire marchand, notamment le commerce, l'hébergement-restauration et les transports. Les effectifs augmentent également dans les secteurs primaire, industriel et de la construction, ainsi que dans le tertiaire non marchand. Le temps moyen travaillé s'établit à 148,3 heures par mois. Le salaire brut moyen progresse de 1,8 %, tandis que le salaire moyen en équivalent temps plein (ETP) augmente de 1,5 %, soit une hausse supérieure à celle des prix à la consommation (+ 1,3 %). La masse salariale déclarée à la CPS croît de 4,2 %.

La progression de l'emploi portée par le secteur tertiaire marchand

Le nombre moyen d'emplois salariés s'établit à 75 755 en 2025, hors stagiaires, soit 1 810 emplois supplémentaires sur un an et une hausse de 2,5 % des effectifs. Cette croissance, moins élevée que celle enregistrée en 2024 (+ 2,9 %), s'est accrue au cours de l'année (respectivement + 0,5 %, + 0,5 %, + 0,8 % et + 0,7 % pour les quatre trimestres), mais est la troisième plus faible de ces quatre dernières années.

Les effectifs progressent dans l'ensemble des secteurs d'activité en 2025. Les deux tiers de cette hausse sont portés par le secteur tertiaire marchand, notamment par le commerce (+ 2,9 %) et les secteurs touristiques tels que l'hébergement-restauration (+ 3,8 %) et les transports (+ 2,5 %). Le secteur tertiaire non marchand (+ 1,4 %) contribue pour 0,4 point à la progression globale. Les effectifs du secteur primaire progressent de 4,2 %, ceux de l'industrie de 1,7 % et ceux de la construction de 2,6 %.

TABLE 1. Emploi salarié annuel selon le secteur d'activité

	2022 (nb)	2023 (nb)	2024 (nb)	2025 (nb)	Var. 2025/ 2024 (%)	Var. moy. annuelle 2025/2020 (%)
Primaire	1 599	1 614	1 692	1 762	4,2%	3,5%
Industrie	5 379	5 558	5 649	5 743	1,7%	2,8%
dont Industrie manufacturière	3 944	4 044	4 094	4 174	2,0%	2,3%
Construction	5 665	5 788	5 846	6 001	2,6%	2,9%
Tertiaire marchand	37 753	39 505	40 963	42 179	3,0%	4,2%
dont Commerce et Réparation d'automobiles et de motocycles	10 758	11 014	11 381	11 715	2,9%	3,3%
dont Transports et entreposage	5 859	6 403	6 690	6 860	2,5%	4,0%
dont Hébergement et restauration	7 766	8 395	8 699	9 034	3,8%	7,2%
Tertiaire non marchand	18 998	19 375	19 791	20 070	1,4%	2,2%
dont Administration publique	14 105	14 320	14 570	14 672	0,7%	1,7%
dont Enseignement, Santé humaine et Action sociale	4 892	5 055	5 221	5 398	3,4%	3,6%
Total emploi salarié	69 394	71 840	73 940	75 755	2,5%	3,4%

Source : RGS-CPS, ISPF

Les effectifs du secteur tertiaire non marchand en hausse

En 2025, les effectifs du secteur non marchand progressent de 1,4 %, soit une augmentation de 280 emplois. Cette progression est plus élevée dans le secteur de l'enseignement, santé humaine et action sociale (+ 3,4 %) que dans l'administration publique (+ 0,7 %). Le nombre de salariés des administrations du Pays s'accroît de 1,5 % et celui des communes augmente de 2,8 %, alors que celui des administrations de l'État déclaré à la CPS¹ diminue de 2,2 %.

L'emploi progresse dans l'ensemble des secteurs d'activité

Dans le secteur tertiaire marchand, l'emploi salarié progresse de 3,0 % en 2025. Les effectifs du commerce augmentent de 2,9 % et représentent 15 % du total des salariés polynésiens, contribuant pour 0,5 point à la croissance globale. Les effectifs du commerce automobile (+ 2,3 %) et ceux du commerce de gros (+ 2,4 %) s'accroissent moins que ceux du commerce de détail (+ 3,4 %). Dans ce dernier secteur, les effectifs des commerces d'alimentation et des supérettes progressent respectivement de 3,4 % et 3,3 %, tandis que ceux des supermarchés progressent de 6,9 % et ceux des hypermarchés diminuent de 0,4 %. Le nombre de commerces d'alimentation s'accroît de deux unités sur un an (223 en moyenne annuelle).

Dans le secteur du transport et entreposage, les effectifs augmentent de 2,5 %. L'emploi dans l'entreposage diminue de 0,3 % et progresse plus faiblement dans les activités de poste et de courrier (+ 0,4 %) que dans les transports maritimes et aériens (+ 4,2 % et + 4,3 % respectivement). L'emploi dans les transports terrestres s'accroît de 1,4 %.

La croissance de l'emploi dans l'hôtellerie-restauration est portée à la fois par les effectifs de la restauration (+ 3,9 %, soit 3 400 salariés) et par ceux de l'hébergement (+ 3,8 %, soit 5 600 salariés).

1. Sur les 10 980 salariés de l'État, 2 490 ont été déclarés mensuellement à la CPS, le reste étant inscrit à la Sécurité sociale dans l'Hexagone.

Le nombre d'emplois du secteur atteint 9 000, soit 330 emplois de plus sur un an.

Dans le secteur de l'information et des communications, l'emploi progresse de 0,3 % en 2025, soutenu principalement par les services d'information (+ 5,3 %) et les activités informatiques (+ 4,9 %), mais atténué par la baisse des postes dans les télécommunications (- 2,0 %). Les effectifs des banques et assurances s'accroissent de 2,8 %, alors que ceux des activités immobilières diminuent pour la quatrième année consécutive de 1,7 %.

Dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, les effectifs augmentent de 5,5 %. Cette hausse est soutenue par les activités juridiques (+ 3,7 %), les activités d'architecture (+ 4,4 %), de conseil de gestion (+ 9,9 %) et de publicité (+ 5,8 %). L'emploi diminue dans l'intérim (- 1,0 %) et la sécurité (- 1,8 %), mais progresse dans le nettoyage (+ 9,9 %).

Les effectifs de l'industrie s'améliorent de 1,7 % en 2025, portés par les industries manufacturières (+ 2,0 %) et malgré la diminution de 7,5 % dans les industries extractives. L'emploi s'accroît de 2,0 % dans l'industrie alimentaire et de 2,5 % dans la fabrication de boissons. L'emploi dans l'industrie des produits métalliques est en baisse de 3,6 % et de 2,2 % dans le travail du bois. Les effectifs du secteur de la production et distribution d'énergie sont en progression de 2,2 % et ceux de la production et distribution d'eau, d'assainissement et gestion des déchets augmentent de 2,1 %.

Dans la construction, la hausse de 2,6 % des effectifs est essentiellement portée par le gros œuvre (+ 3,0 %) et le second œuvre (+ 4,2 %). Les effectifs des travaux publics progressent de 1,0 % après la baisse constatée en 2024 de 0,8 %.

Dans le secteur primaire, l'emploi s'accroît de 4,2 % (+ 70 emplois). Cette croissance est marquée dans l'agriculture (+ 4,8 %) et la sylviculture (+ 69,1 %). Dans ce dernier secteur, les effectifs sont passés de 20 salariés en moyenne en 2020 à 70 en 2025. Les effectifs de la pêche se réduisent de 4,2 % sur un an, compensés par la hausse dans l'aquaculture (+ 4,8 %).

Les employeurs de 10 à 249 salariés portent l'essentiel de la hausse de l'emploi

Avec 6 870 employeurs en 2025 au total, le marché du travail polynésien demeure principalement constitué de structures de moins de 10 salariés. Celles-ci représentent 85 % des employeurs et embauchent 20 % des salariés polynésiens. Ces petits employeurs sont plus nombreux qu'en 2024 (+ 0,3 %) et leurs embauches supplémentaires contribuent pour 0,3 point à la hausse globale de l'emploi. Les employeurs de 10 à 249 salariés contribuent pour 1,9 point à la progression annuelle de l'emploi. Ils concentrent ainsi 49 % des salariés polynésiens. Les effectifs des employeurs de 250 salariés et plus progressent de 0,7 % et représentent 31 % des salariés (34 employeurs). Les dix plus importants employeurs concentrent 19 % des effectifs et 26 % de la masse salariale.

Stabilisation du nombre d'employeurs

En 2025, le nombre d'établissements employeurs atteint 8 051 unités, proche du niveau de 2024. Le taux de cessation d'employeurs diminue à 12,6 %, soit 286 cessations de moins. Le nombre de nouveaux employeurs diminue de 14 unités, portant le taux de création à 12,8 %, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2024. Ces nouveaux employeurs ont créé un peu plus d'un emploi salarié chacun en moyenne. Le solde des emplois créés par les nouveaux employeurs et des emplois supprimés à la suite de la fermeture d'entreprises reste cependant positif, avec 138 emplois supplémentaires. Les effectifs des employeurs présents en 2025 comme en 2024 (87 % des établissements) se sont accrus de 2,3 % (+ 1 680 personnes). Cette évolution est proche de l'évolution globale de l'emploi salarié (+ 2,5 %).

TABLE 2. Emploi salarié et établissements employeurs

	2022	2023	2024	2025
Nombre d'établissements employeurs	8 031	8 303	8 041	8 051
Emplois annuels moyens	69 394	71 840	73 940	75 755
Disparition employeurs (nb)	-1 137	-1 090	-1 302	-1 016
Taux de cessation employeurs (%)	14,0%	13,6%	15,7%	12,6%
Emploi cessation employeurs (nb)	-1 355	-957	-1 032	-959
Nouveaux employeurs (nb)	1 071	1 362	1 040	1 026
Taux de création employeurs (%)	13,2%	17,0%	12,5%	12,8%
Emploi salarié nouveaux employeurs (nb)	1 249	1 234	1 107	1 097
Nombre d'employeurs présents en n et n-1 (nb)	6 960	6 941	7 001	7 025
Evolution emploi salarié employeurs présents en n et n-1	3 702	2 169	2 026	1 677

Source : CPS, ISPF

Le temps de travail et les heures déclarées en hausse

En 2025, le temps moyen travaillé mensuellement augmente de 0,4 heure par rapport à 2024 (147,9 heures) pour se situer à 148,3 heures. Le volume total d'heures déclarées progresse de 2,7 %, correspondant à 66 480 emplois en ETP.

La part des salariés réalisant des heures supplémentaires reste stable en 2025 pour s'établir à 13,3 %. La proportion de personnes travaillant à temps partiel diminue pour s'établir à 33,2 %. Un salarié sur neuf travaille moins qu'un mi-temps (84,5 heures) et un sur cinq moins de 126 heures par mois.

Les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à effectuer des heures supplémentaires (17 % contre 9 %). À l'inverse, les femmes sont plus souvent employées à temps partiel que les hommes (36 % contre 31 % des hommes).



Hausse des salaires et persistance des écarts de rémunération

En 2025, le salaire brut moyen pour 148,3 heures travaillées est de 318 900 F.CFP par mois contre 313 400 F.CFP en 2024, soit une hausse de 1,8 % sur un an. Il correspond à un salaire net de 271 900 F.CFP en décembre 2025. La moitié des salariés perçoit moins de 240 200 F.CFP brut par mois, soit 206 000 F.CFP net. En raison d'un temps de travail réduit, notamment lié à un travail à temps partiel, 21 % des salariés reçoivent moins que le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), fixé à 173 181 F.CFP.

L'augmentation du salaire brut moyen résulte de la hausse de 0,3 % du temps moyen travaillé qui atteint 148,3 heures en 2025 et de celle de 1,5 % du salaire moyen en ETP, qui atteint 363 400 F.CFP brut (309 300 F.CFP net), soit un taux horaire de 2 150 F.CFP brut (1 830 F.CFP net).

En 2025, le SMIG polynésien reste stable à 173 181 F.CFP brut par mois pour 169 heures de travail, niveau inchangé depuis la dernière évolution en mai 2024, soit 1 024,74 F.CFP brut par heure. Ce SMIG correspond à un revenu net de 149 500 F.CFP. La croissance du salaire moyen en ETP (+ 1,5 %) a été supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation (+ 1,3 %).

Le salaire brut moyen en ETP dans le secteur primaire diminue de 0,8 % à 255 700 F.CFP ; les salaires dans la pêche en mer étant nettement supérieurs à ceux de la perliculture ou de l'agriculture. Dans la construction, il est de 275 200 F.CFP en hausse de 2,4 %, tandis qu'il progresse de 2,0 % dans l'industrie à 373 600 F.CFP.

Dans le secteur tertiaire marchand, le salaire moyen en ETP progresse de 1,7 %. Cette hausse est plus soulignée dans l'hôtellerie-restauration (+ 2,9 %) que dans les transports et entreposage (+ 1,6 %) et le commerce (+ 1,2 %).

Dans l'administration publique, le salaire brut moyen en ETP est de 399 900 F.CFP par mois et augmente de 1,1 %. Cette augmentation est semblable dans l'enseignement, santé humaine et action sociale.

En 2025, la moitié des salariés se situe sur une base de salaire en dessous de 253 800 F.CFP brut par mois, contre 248 900 F.CFP en 2024. La médiane des salaires bruts en ETP progresse ainsi de 2,0 %. Un quart des salariés est sur une base de salaire inférieure à 201 900 F.CFP brut et un autre quart sur une base supérieure à 401 400 F.CFP brut. Les salariés situés sous la médiane des salaires perçoivent 27 % de la masse salariale distribuée, tandis que les 10 % les mieux rémunérés reçoivent 28 % de l'ensemble des salaires.

Les écarts de salaires nets perçus entre hommes et femmes perdurent en 2025. Tous emplois confondus, le salaire moyen perçu par les femmes est inférieur de 7 % à celui des hommes. Cet écart est deux fois moins élevé qu'il y a dix ans. Hors effets des temps partiels et des heures supplémentaires, la rémunération moyenne en ETP des femmes s'établit à 361 800 F.CFP par mois, contre 364 700 F.CFP pour les hommes tous emplois confondus. La rémunération moyenne en ETP des hommes est ainsi supérieure de 0,8 % à celle des femmes. Cet écart entre hommes et femmes continue de progresser dans le secteur privé (+ 6,3 %), tandis qu'il évolue favorablement au profit des femmes (+ 8,2 %)² dans le sec-

2. Marine ADAM, Points Études et Bilans de la Polynésie française n° 1268 (Novembre 2021) Des fortes inégalités salariales en Polynésie française

teur public. Ces différences peuvent s'expliquer par la structure de l'emploi. Les hommes sont 55 % des travailleurs du secteur privé, contre 47 % dans le secteur public et le salaire moyen en ETP est 18 % plus élevé dans le public que dans le privé. En outre, les femmes occupent des postes plus qualifiés dans le secteur public que dans le secteur privé.

TABLE 3. Salaire moyen en équivalent temps plein selon le secteur d'activité

	2022 (F.CFP)	2023 (F.CFP)	2024 (F.CFP)	2025 (F.CFP)	Var. 2025/ 2024	Var. moy. annuelle 2025/2020
Primaire	245 891	248 399	257 868	255 710	-0,8%	3,6%
Industrie	346 501	358 339	366 255	373 634	2,0%	1,9%
dont Industrie manufacturière	296 863	305 871	314 128	317 499	1,1%	1,4%
Construction	250 135	260 717	268 835	275 175	2,4%	2,1%
Tertiaire marchand	332 633	342 913	350 877	356 744	1,7%	1,6%
dont Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	299 227	308 051	314 913	318 626	1,2%	2,1%
dont Transports et entreposage	430 520	433 445	446 281	453 496	1,6%	1,3%
dont Hébergement et restauration	260 567	279 790	284 939	293 067	2,9%	1,5%
Tertiaire non marchand	383 466	394 565	402 503	407 037	1,1%	1,7%
dont Administration publique	374 031	386 333	395 579	399 850	1,1%	2,0%
dont Enseignement, Santé humaine et action sociale	412 596	419 875	423 298	428 061	1,1%	0,8%
Total emploi salarié	339 768	350 237	358 097	363 393	1,5%	1,7%

Source : CPS, ISPF

La masse salariale progresse de 4,2 %

En 2025, la masse salariale progresse de 4,2 % après l'augmentation de 5,4 % en 2024.

La masse salariale de l'industrie progresse de 3,8 %, celle du secteur primaire de 4,8 % et celle de la construction de 6,0 %. La progression de la masse salariale dans le secteur tertiaire marchand (+ 4,8 %) est soutenue par les secteurs liés au tourisme : transport et entreposage (+ 4,4 %) et hébergement-restauration (+ 6,3 %).

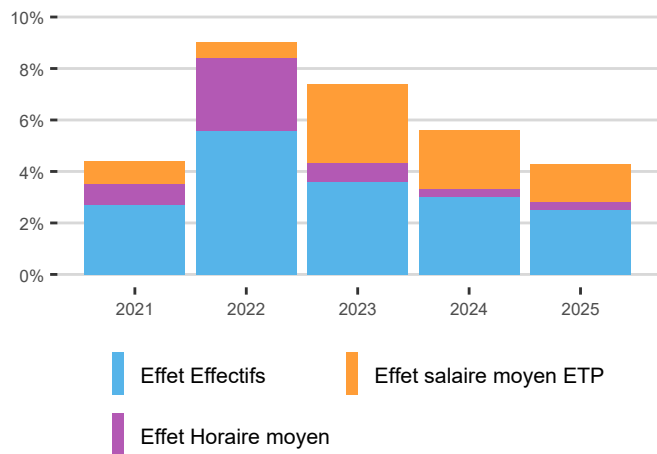
TABLE 4. Masse salariale annuelle selon le secteur d'activité

	2023 (million de F.CFP)	2024 (million de F.CFP)	2025 (million de F.CFP)	Var. 2025/ 2024 (%)	Var. moy. annuelle 2025/2020 (%)
Primaire	3 776	4 214	4 415	4,8%	9,6%
Industrie	22 603	23 558	24 456	3,8%	5,4%
dont Industrie manufacturière	13 843	14 444	14 901	3,2%	4,6%
Construction	16 072	16 860	17 872	6,0%	6,2%
Tertiaire marchand	136 114	144 815	151 701	4,8%	7,5%
dont Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	36 867	38 965	40 504	3,9%	6,0%
dont Transports et entreposage	28 278	30 582	31 925	4,4%	7,4%
dont Hébergement et restauration	23 313	24 746	26 307	6,3%	12,9%
Tertiaire non marchand	84 991	88 632	91 448	3,2%	4,1%
dont Administration publique	62 322	64 862	66 602	2,7%	3,9%
dont Enseignement, Santé humaine et action sociale	22 668	23 770	24 845	4,5%	4,7%
Total emploi salarié	263 557	278 080	289 894	4,2%	6,1%

Source : CPS, ISPF

La masse salariale des entreprises de plus de 250 salariés augmente de 2,9 %, celle des structures de 50 à 249 salariés de 6,3 % et celle de moins de 50 salariés de 4,3 %. Dans l'administration publique, la masse salariale s'accroît de 2,7 %. Dans le détail, elle progresse de 0,7 % dans l'administration de l'État déclarant à la CPS, de 3,2 % dans celle de l'administration polynésienne et de 4,0 % dans celle des communes.

Fig. 1. Contribution à l'évolution de la masse salariale de 2021 à 2025



Source : CPS, ISPF

En 2025, la masse salariale déclarée à la CPS s'améliore de 4,2 % suite à l'augmentation de 0,3 % de l'horaire moyen ainsi qu'à la hausse des effectifs annuels et du salaire horaire moyen de 2,5 % et 1,5 % respectivement.

En 2025, 107 200 personnes indiquaient être en emploi dont 27 900 en situation de non-salariat. Une partie des 11 000 salariés d'État sont déclarés à la Sécurité Sociale française et 2 500 sont en moyenne déclarés mensuellement à la CPS. Le taux d'emploi des 15 à 64 ans se situe à 57,5 % et le nombre de personnes au chômage ou dans son halo est estimé à 18 800.

Source : Enquête Emploi 2025, réalisée au deuxième trimestre auprès de 9 700 personnes de 15 ans et plus

Définitions

Salaire en équivalent temps plein (ETP) : salaire converti à un temps plein annuel. Les postes à temps partiel ou effectuant des heures supplémentaires sont ainsi convertis en temps plein annuel au prorata du volume de travail effectué.

Source

Cette publication se fonde sur l'exploitation des déclarations de main-d'œuvre obligatoires effectuées auprès de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) à partir du fichier fourni au 3 août 2026.

Bibliographie

Charly BODET, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1493 (septembre 2025) *Bilan de l'emploi en 2024*

Charly BODET, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1287 (novembre 2024) *Bilan de l'emploi en 2023*

Télécharger les données

Toutes les données et les données complémentaires

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1540
Auteur de la publication	Charly BODET
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directeur de la publication	Hugues HORATIUS-CLOVIS
Dépot légal	Octobre 2026
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2026 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370